

Affirm et Proclaim les viticulteurs donnent leur avis

Vigne

21.07.2016



De nombreux viticulteurs ont été convaincus par leur efficacité et souplesse d'utilisation sur vers de grappe.

Retrouvez l'avis des viticulteurs répartis sur l'ensemble de l'hexagone sur l'utilisation d'Affirm et Proclaim lors de la campagne 2012.

« Une large période d'application pour un insecticide raisonné »

Régis Simon, viticulteur à Soultzmatt (Alsace, 68)

« Sur le domaine qui s'étend sur 11 hectares, les traitements insecticides sont raisonnés en fonction des comptages réalisés. En conséquence, j'interviens certaines années en 2ème génération d'[eudémis](#) et de [cochylis](#) sur les parcelles qui le nécessitent. En 2011, j'ai utilisé [Affirm](#) et j'ai apprécié à la fois son efficacité et surtout sa large période d'application qui va du stade début des pontes jusqu'au stade tête noire. Cette souplesse d'utilisation est un atout majeur dans l'organisation du travail sur l'exploitation. Par ailleurs, Affirm est un produit non classé du point de vue toxicologique et qui respecte les auxiliaires. C'est important compte tenu de ma volonté de raisonner l'ensemble des interventions pour mieux prendre en compte l'environnement mais aussi pour la sécurité de l'utilisateur. Enfin, la formulation d'Affirm en fait un produit facile d'utilisation. »

« Préserver la biodiversité »

Didier Vazel, Domaine de Brizé (49)



« Depuis 2000, le Domaine de Brizé est engagé dans la démarche de viticulture durable Terra Vitis. Nous sommes à ce titre, particulièrement vigilants sur la biodiversité et l'équilibre faunistique des parcelles. En décidant en 2011 d'utiliser Affirm sur plusieurs parcelles de vigne pour maîtriser les vers de grappe, nous avons choisi un produit efficace, spécialiste des vers de grappe, souple d'utilisation combinant une action ovo-larvicide et une bonne action de choc. Notre objectif est également de vérifier que ce nouvel insecticide au profil écotoxicologique favorable permet de maintenir un équilibre faunistique satisfaisant. Nous allons d'ailleurs le vérifier avec l'association EDEN (Etudes des Equilibres Naturels) qui suit l'évolution des auxiliaires sur plusieurs parcelles du domaine. Enfin le délai de rentrée de six heures est un atout pour l'organisation des travaux du domaine et la sécurité de nos salariés. »

« Un insecticide efficace »

Georges Meunier, vigneron à Vernou (appellation Vouvray, 37)



« J'ai utilisé Affirm en 2011 sur 2 hectares pour lutter contre les vers de la grappe en 1ère et en 2ème génération. L'efficacité a été totale, proche de 100 % ; même les larves ont été détruites. Par ailleurs, le produit est facile d'utilisation avec une manipulation aisée. Il est très important, pour nous vignerons, de disposer d'insecticides efficaces qui respectent l'environnement. Sur le domaine, nous avons des coccinelles mais aussi des nids d'oiseaux dans les ceps de vigne et nous entendons bien les protéger ! La protection contre les vers de la grappe reste indispensable car les dégâts potentiels sont une porte d'entrée au botrytis, très préjudiciable pour la qualité de nos vins. En 2011, la décision de lutter contre les vers de grappe dès la 1ère génération nous a permis d'avoir une vendange saine malgré une fin de saison climatiquement difficile. »

« Un produit fiable »

Jean-Luc Robert, Domaine de Fourn (11)



« Sur le domaine qui s'étend sur 50 hectares, la lutte contre les vers de la grappe est souvent indispensable sur deux voire trois générations pour les cépages les plus tardifs (Mauzac pour les blancs mais aussi Merlot, Cabernet Sauvignon ou Syrah pour les rouges). En 2011, nous avons utilisé Affirm sur la totalité du domaine pour maîtriser la 3ème génération d'eudémis. Ce nouvel insecticide s'est avéré très fiable avec une excellente efficacité et son DAR (délai avant récolte) de 7 jours est appréciable quand on envisage une récolte tardive.»

> En savoir plus sur le [domaine de Fourn](#).

« Un outil très efficace respectueux des auxiliaires »

Eric Français, régisseur du Château Ricardelle (11)

« Sur le domaine, afin d'atteindre des maturités optimales, nous vendangeons souvent tard en saison. Il faut donc que la vendange soit parfaitement saine et indemne de vers. En conséquence, nous sommes très vigilants pour maîtriser les vers de grappe, en l'occurrence eudémis dans notre région. Le domaine est en démarche Terra Vitis depuis 5 ans et tous les traitements sont raisonnés. Pour la lutte contre eudémis, la décision de traiter dépend des dates de capture dans les pièges sexuels. En 2011, Proclaim a été utilisé en 2ème et 3ème génération sur la totalité du domaine (soit 45 hectares). Ce nouvel insecticide apparaît comme un produit très efficace et respectueux de la faune auxiliaire, les comptages de typhlodromes, coccinelles, chrysopes et autres auxiliaires que je réalise après chaque traitement me l'ont confirmé. »

> En savoir plus sur le [Château Ricardelle](#).

Tags:

Dossier Affirm et Proclaim

Produits:

AFFIRM

PROCLAIM